

Communication N° 9 - 2011 au Conseil communal

Séance du 18 mai 2011

Etat des lieux de la cyberadministration à Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Cette communication vous informe des politiques de mise en œuvre de la cyberadministration de la Confédération, du Canton de Vaud, de certaines communes vaudoises, et met en perspective ce qui est fait à Pully.

Contexte

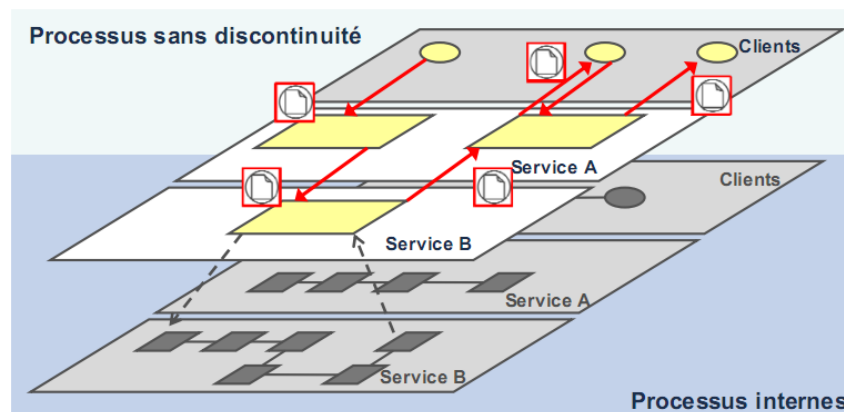
Le développement phénoménal des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ont bouleversé nos habitudes. Dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'Etat - Confédération, cantons, communes - les organes de l'administration publique ont développé des applications informatiques souvent quasi identiques.

Cette situation a conduit à une utilisation parfois peu efficiente des ressources humaines et financières et, partant, à des avancées peu significatives. Fort de ces constats, la Confédération et les cantons ont développé de concert une stratégie commune en matière de cyberadministration, adoptée par le Conseil fédéral en 2007, et concrétisée dans le cadre d'un programme conjoint de la Confédération, des cantons et des communes nommé E-Government Suisse.

Qu'est-ce que la cyberadministration

La cyberadministration vise à optimiser les processus et l'interaction entre l'économie, la population et les administrations publiques. Elle englobe l'ensemble des prestations fournies par l'administration publique aux usagers (informations et démarches administratives), aux citoyens (e-voting, e-democracy), à d'autres administrations (e-administration), ou au sein d'une même administration, au moyen des technologies de l'information et de la communication.

Les prestations et services proposés au moyen d'un *portail de cyberadministration* (site internet) se divisent globalement en *informations* (publication des heures d'ouvertures ou des adresses de contact par exemple) et en *démarches administratives* (transactions totalement automatisées, sans discontinuité, y compris le paiement en ligne et le traitement des dossiers).



La cyberadministration aujourd'hui

La réalisation de la stratégie suisse de cyberadministration implique l'engagement et la collaboration de tous les niveaux de l'administration. La collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes est régie par une convention-cadre adoptée par la Conférence des gouvernements cantonaux et par le Conseil fédéral en 2007.

Confédération

La politique de la Confédération en matière de cyberadministration s'appuie sur un catalogue de projets prioritaires qui en est le principal instrument de mise en œuvre.

La stratégie commune ¹ poursuit trois objectifs :

1. l'économie effectue les transactions administratives avec les autorités par voie électronique.
2. Les autorités ont modernisé leurs processus et communiquent entre elles par voie électronique.
3. La population peut régler ses affaires importantes avec les autorités par voie électronique.

¹ La stratégie et toute la documentation de la Confédération relative à la Cyberadministration se trouve sur le site <http://www.egovernment.ch/fr/>

Sur les 45 projets prioritaires que comporte le catalogue (état novembre 2010), certaines mesures nécessitent une coordination au plan national, comme par exemple la demande de permis de construire, ou l'annonce d'arrivée ou de départ d'une commune et le changement d'adresse. D'autres concernent les conditions cadre et la normalisation (données personnelles, harmonisation des registres), l'infrastructure ou les services (formulaires électroniques, facturation et paiements).

Canton de Vaud

La simplification des tâches administratives et le développement de la cyberadministration est une des mesures du programme de législature 2007-2012. Le Conseil d'Etat a élaboré un plan directeur et défini 15 orientations regroupées en 5 axes :

1. un renforcement de la gouvernance des Systèmes d'information ;
2. une revue des processus métiers et la recherche systématique des mutualisations ;
3. un déploiement en bonne coordination avec les communes et la Confédération ;
4. une consolidation et un développement progressif et anticipé du socle des Systèmes d'information ;
5. un renforcement de la fonction informatique.

Le Grand Conseil a adopté en juin 2010 un décret accordant un crédit de CHF 6'359'000.00 au Conseil d'Etat pour financer la mise en œuvre de la première étape du socle de la cyberadministration et du guichet électronique.

Le lien Canton-communes est un aspect important de ce projet, qui devrait voir la mise en service d'un guichet unique pour les administrés du Canton, et qui devra également permettre d'interagir avec les communes en facilitant l'accès et le transfert d'informations. Une structure de travail sera mise en place à l'automne 2011.

Certains échos laissent toutefois entendre que le Canton veuille développer la cyberadministration sans tenir compte de la stratégie de la Confédération ni des activités du SECO ; cette incertitude est un frein au développement de la cyberadministration dans les communes vaudoises.

Pully

La stratégie de la Municipalité en matière de cyberadministration vise à appliquer une démarche systématique afin de fournir des applications métier pérennes à long terme, et qui apportent une haute valeur ajoutée par l'amélioration de la qualité des prestations (efficacité) et du fonctionnement de l'administration (efficience).

Internet

Premier élément de la cyberadministration, notre site internet est structuré de telle sorte qu'il réponde au plus près à la norme eCH-0049 relative aux entrées thématiques pour les portails des autorités.

Les coordonnées et horaires de toutes les Directions y figurent, de même que toute la réglementation communale publique et les plans de quartier légalisés. De nombreuses informations dans tous les secteurs de l'administration sont proposées, en fonction des

situations de la vie, et différents formulaires peuvent être téléchargés ou complétés directement. On y trouve également tous les membres et tous les documents de séance du Conseil communal.

Participation au projet du SECO « eGovernment pour les communes vaudoises »

Initié et financé au niveau fédéral, ce projet est piloté par le SECO, mais les contenus et processus sont créés par et pour les communes. Notre Service de l'informatique et notre Office de la population participent à ces travaux (Nyon, Morges, Aigle et Vevey contribuent notamment à cette démarche).

Toutes les démarches administratives à l'intention des personnes privées ont été cataloguées. Dans le domaine du contrôle des habitants, 5 formulaires ont déjà été harmonisés et sont mis à disposition sur notre site internet :

- Attestation de résidence ;
- Changement d'adresse à l'intérieur de la commune ;
- Annonce d'arrivée dans la commune (nationalité suisse et étrangère) ;
- Annonce de départ de la commune.

Nous privilégions cette démarche pour toutes les prestations et services qui nécessitent une harmonisation et une coordination au niveau national ou cantonal. Cette stratégie permet de garantir leur harmonisation et conformité aux normes eCH, ceci avec les seules ressources dont nous disposons et un faible investissement financier en comparaison au développement de solutions propres.

Harmonisation des registres du contrôle des habitants

La loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) prévoit notamment leur transmission régulière par voie informatique. Dans les cantons qui en ont fait le choix, la plateforme SEDEX créée pour le recensement fédéral (de même que INFOSTAR pour le registre d'état civil), permet de transférer automatiquement et rapidement les diverses annonces de mutation.

Ce n'est pas le cas dans notre Canton, qui a imposé le transfert de données via sa propre plateforme d'échange, ce qui implique une étape intermédiaire supplémentaire pour les communes.

SIGIP

Le Système d'information géographique intercommunal de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne (SIGIP) est de plus en plus mis à contribution par les différentes directions de l'administration communale.

SIGIP peut collecter des informations dans les différentes bases de données de l'administration communale et cantonale, telles que le registre des habitants, le registre foncier, la Centrale des autorisations de construire du Canton de Vaud (CAMAC), les bornes hydrantes ou encore le recensement des arbres. Il facilite grandement la gestion et les échanges de données au sein des services techniques de l'administration, avec la sécurité publique (signalisation routière verticale) et avec les entreprises privées, par exemple lors

de chantiers. Il est également utilisé ponctuellement pour des projets particuliers, comme la planification de l'engagement du personnel en cas de déclenchement du plan canicule.

SIGIP a été développé sur la base de normes standardisées. Il permettra, à terme, de mettre à disposition un guichet cartographique unique pour les trois niveaux Confédération - Canton - communes.

Bibliothèque communale

La bibliothèque communale est en ligne grâce à un système intégré de gestion acquis en 2003 déjà. Outre l'administration du fonds, l'application permet de gérer les prêts et les rappels, les comptes des usagers et les abonnements, ainsi que de consulter le catalogue et faire des réservations.

CAMAC

La Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC) est une plateforme cantonale imposée par la législation. Elle permet de remplir et générer les formulaires particuliers spécifiques qui sont ensuite imprimés et transmis avec les plans. Différentes données sont reprises/transmises automatiquement dans d'autres applications (statistiques, registre des bâtiments). Divers document peuvent être générés pour les communes, comme les permis de construire et les permis d'habiter.

Conclusions

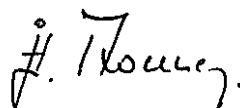
En guise de conclusion, nous relevons les principaux éléments suivants :

- La cyberadministration est progressivement mise en œuvre à Pully, de façon ciblée et pragmatique. S'agissant des démarches administratives propres à notre commune, l'on constate de multiples réalisations sans qu'il y ait eu augmentation de nos ressources.
- Pour franchir l'étape suivante, soit la réalisation de démarches administratives sans discontinuité, il sera nécessaire d'évaluer préalablement les ressources et investissements nécessaires ; sa mise en œuvre nécessitera une planification sur plusieurs années, développée sur la base d'une stratégie spécifique en matière de cyberadministration.
- Le Canton de Vaud doit encore prendre position face à la démarche du SECO. Tout comme Lausanne, il développe des solutions pour son propre compte qui nécessitent une attention particulière pour chaque cas afin de les rendre compatibles, accessibles ou de permettre d'y intégrer éventuellement les besoins propres à notre commune.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 30 mars 2011